

REGARDS

ENVIRONNEMENT
SEPTEMBRE 2021 | N°108

LES SPORTS OUTDOOR EN PLEIN ESSOR

Une pratique sportive responsable
des espaces naturels

Couvrant 37% des Bouches-du-Rhône, les espaces naturels font l'attrait du territoire. Pourtant, ils sont sous pression. L'étalement urbain fait progresser les interfaces ville-nature à l'intérieur de ces espaces, souvent protégés.

En accès libre, les espaces naturels sont tous fréquentés à des degrés divers : promenade, découverte, loisirs, compétitions... Supports d'activités physiques et sportives, leur rôle en matière de santé publique, de cohésion sociale, d'éducation à l'environnement et de création d'emplois est fondamental. Pourtant, les effets prévus du réchauffement climatique, associés aux multiples pressions anthropiques, laissent entrevoir un accroissement de la vulnérabilité des écosystèmes, généralement à l'origine de l'attrait et de la diversité des pratiques sportives.

Comment alors conserver les pratiques existantes au sein des espaces naturels et, en même temps, préserver les richesses écologiques ? Parce que les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable, les pratiques sportives de pleine nature doivent concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.



© D. Castillo - Paysis

ÉDITORIAL



La question de l'évolution de la pratique sportive a déjà fait l'objet d'un *Regards* qui analysait les nouvelles formes de pratiques sportives urbaines, en particulier l'explosion

des pratiques en dehors des enceintes classiques de types stades et gymnases homologués.

Aujourd'hui, notre regard se porte sur les pratiques outdoor et pour la plupart extra urbaines en s'appuyant sur ce qui se pratique dans ou à proximité des grands espaces dont certains sont gérés par le Conseil général au titre de la politique des espaces naturels sensibles.

Le territoire est richement doté de beaux et grands espaces naturels et cette offre joue clairement en faveur de son attractivité touristique et résidentielle, en particulier auprès des jeunes actifs et des familles. Mais ils sont fragiles, convoités, et pour certains d'entre eux confrontés à une fréquentation qui ne cesse de croître alors que certaines pratiques sont elles-mêmes génératrices d'impacts et de conflits d'usage.

C'est bien tout l'enjeu d'une approche équilibrée qui essaie de concilier ces deux approches en associant le mieux possible les gestionnaires de ces espaces et les représentants des fédérations qui utilisent ces territoires pour leurs activités.

LAURE-AGNÈS CARADEC
Présidente de l'Agam

LES ESPACES NATURELS, UN FORMIDABLE TERRAIN DE JEU

Parois rocheuses abruptes, reliefs collinaires, cavités souterraines, plages de sable ou littoral rocheux, le socle géologique et paysager du territoire favorise la diversité des sports pratiqués dans la nature. En même temps, elle induit une grande richesse écologique. Il apparaît ainsi nécessaire de concilier le maintien des pratiques sportives de pleine nature avec le respect de l'environnement et du droit attaché à la propriété privée, ainsi que des autres usages du milieu naturel comme les activités économiques traditionnelles. Les monuments naturels – Camargue, Sainte-Victoire, Calanques, etc. – attirent au-delà des Bouches-du-Rhône. Le littoral draine la frange rétro littorale pour la pratique d'activités balnéaires et nautiques. Dans le cas d'activités comme l'escalade ou la plongée sous-marine, les « spots » emblématiques sont fréquentés par des pratiquants d'horizons géographiques très variés. Quant aux espaces naturels plus confidentiels, ils constituent les espaces de pleine nature de proximité.

UN « HOT SPOT » DE BIODIVERSITÉ FRAGILISÉ

La richesse écologique tient à la présence d'habitats naturels adaptés aux conditions rudes du climat méditerranéen sur sol majoritairement calcaire : stress hydrique extrême, ensoleillement

maximal, socle rocheux affleurant... Il en résulte des habitats écologiques diversifiés regroupant de nombreuses espèces protégées, rares ou endémiques, sensibles au piétinement et au passage de véhicules. Terrestre ou marine, cette biodiversité méditerranéenne remarquable peut avoir un temps de développement très long à l'image de l'Astragale de Marseille ou des formations coralligène si chères aux plongeurs. La récupération post-traumatique – incendies de forêt, vague de chaleur, hyper fréquentation – déjà difficile, devrait l'être de plus en plus sous l'effet du changement climatique.

DES PRATIQUES DIVERSIFIÉES ET ATTRACTIVES

Les sports de nature regroupent des activités dont les pratiques sont très variées et permettent un accès à un public très large, du promeneur au compétiteur assidu. Dans le département des Bouches-du-Rhône, compte-tenu de la variabilité du socle naturel, la pratique sportive est plurielle et facteur d'attractivité pour le territoire.

La pratique de la randonnée, de la course à pied, du trail, du VTT et de l'équitation concerne tous les espaces naturels. Nos massifs abritent des cavités adaptées à la spéléologie. De nombreuses voies d'escalades ont été ou-

vertes dont certaines au sein du massif des Calanques sont reconnues mondialement. Les plages, le littoral et les plans d'eau concentrent toutes les pratiques dédiées : voile, kayak, paddle, natation, plongée et pêche sous-marine, kite surf... Enfin certains massifs comme la Sainte-Victoire ou le massif de la Sainte-Baume permettent la pratique du parapente.

Néanmoins, les pratiques sportives de pleine nature, diffèrent en fonction du type d'usager et d'espaces recherchés. La pratique spontanée comme le footing, l'entraînement régulier, ou encore la promenade se concentre dans les franges urbaines. Au contraire, les cœurs de massif sont le lieu d'expression de sports pour un public plus averti comme l'escalade, le trail, le VTT ou la randonnée. Chaque année sont organisées, en cœur de massif, de nombreuses manifestations sportives : Trail des Cinq Ca-

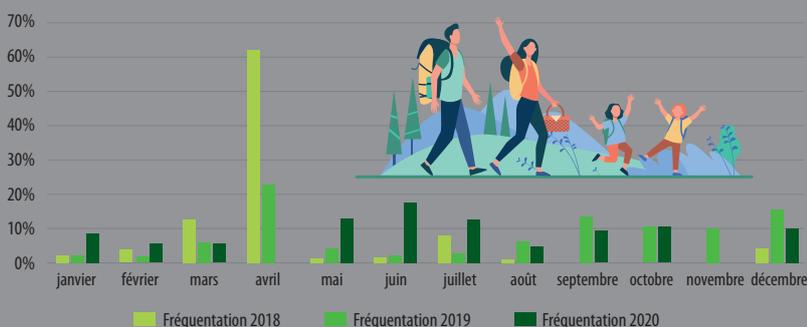
lanques, la randonnée VTT du Vélo-club de la Côte Bleue... Si les cœurs de massif sont gérés avant tout par les règles de la protection de la nature et de la gestion du risque incendie de forêt, les espaces de frange, très convoités pour les pratiques « libres » subissent encore plus la pression de la fréquentation.

Potentiellement générateur de conflits d'usages et de nuisances, la pratique des loisirs motorisés (quad, motocross, jet ski...) est incompatible avec les objectifs de préservation de la nature, et interdite dans les massifs. Comment alors répondre à cette demande tout en préservant le caractère apaisant des espaces naturels ?

UN MANQUE DE DONNÉES POUR MESURER LA FRÉQUENTATION DES ESPACES NATURELS

Avec la problématique de la surfréquentation, se pose la question de la quantification des pratiques sportives dans les espaces naturels. Les éco-compteurs constituent une réponse. Très ponctuels, ces derniers ne concernent encore que peu d'espaces naturels. Si les statistiques du ministère en charge des sports sont une source d'information intéressante, certaines activités sportives se pratiquent de manière significative en dehors du cadre associatif et ne sont donc pas comptabilisées dans les statistiques. Le développement du partage des itinéraires pratiqués via des applications qui utilisent des données géoréférencées apporte des éléments de réponse. C'est le cas des données issues de l'application Strava.

SENTIER LITTORAL DE MÉJEAN À NIOLON - RÉPARTITION MENSUELLE DE LA FRÉQUENTATION DONNÉES STRAVA 2018 - 2021

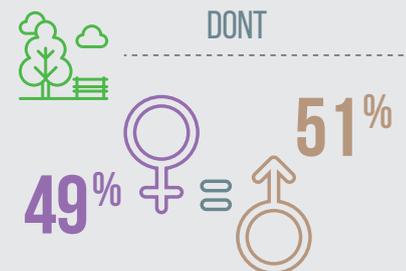


Avec une absence de fréquentation en avril 2020 et en novembre 2020, l'impact du confinement lié à la crise sanitaire sur la fréquentation des espaces naturels est visible. De même, la fréquentation post confinement est largement supérieure à celle des années précédentes. Les données de l'application montrent également qu'une très forte proportion d'hommes pratique cet itinéraire : plus de 70% des randonneurs. Des limites concernent toutefois l'interprétation des résultats, notamment la progression dans le temps du nombre d'utilisateurs de l'application Strava.

REPÈRES

72 000 

LICENCIÉS pour la pratique des sports de pleine nature
DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE



Une parité dans la pratique des sports de pleine nature

Dépense moyenne par pratiquant pour l'achat de matériel



Source : Baromètre des sports et loisirs de nature en France 2016

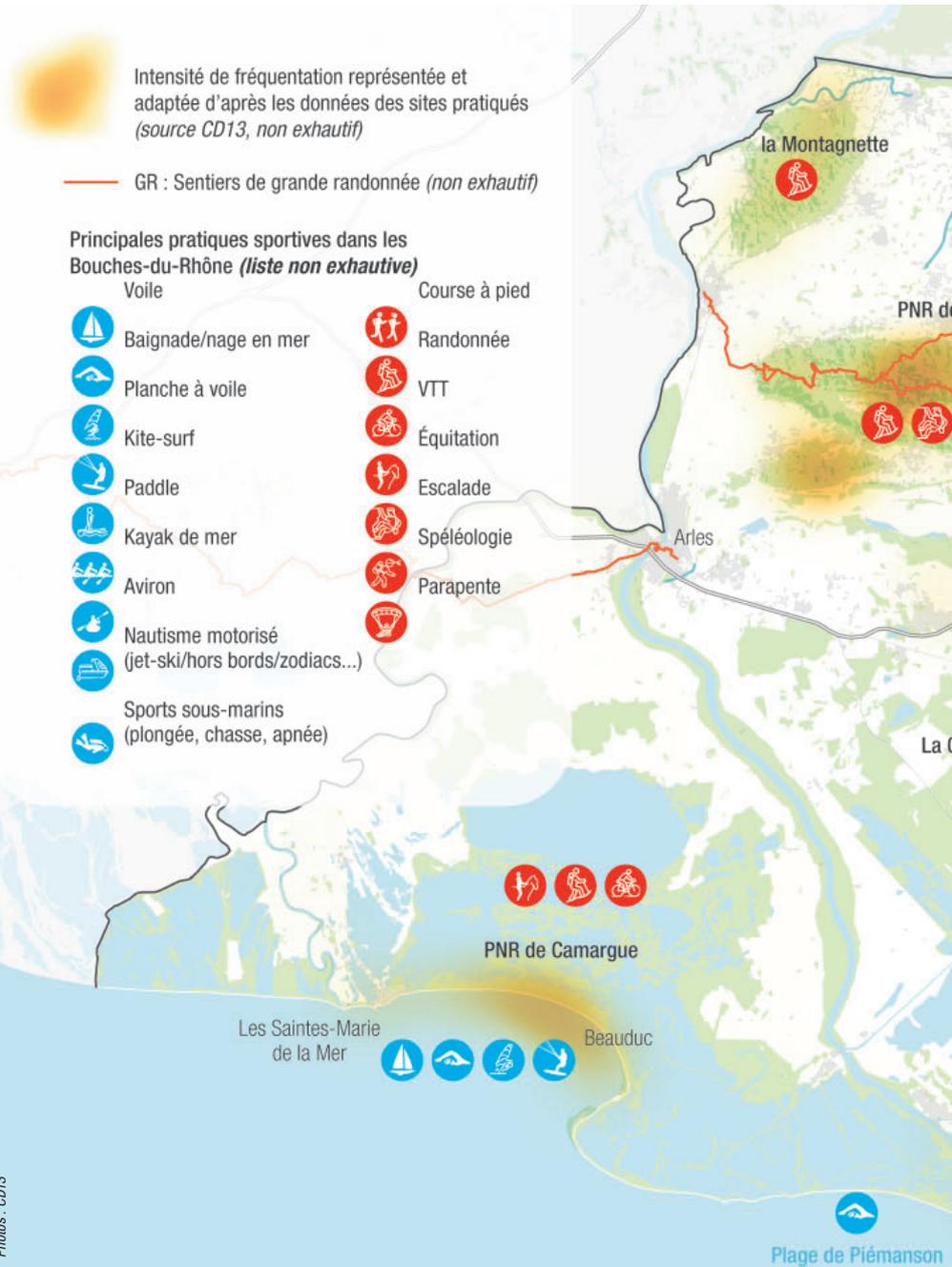
TOP 4 des activités les plus pratiquées en club dans les B.-du-R.

-  **ÉQUITATION**
15 800 LICENCIÉS
-  **VOILE**
14 200 LICENCIÉS
-  **RANDONNÉE PÉDESTRE**
9 107 LICENCIÉS
-  **SPORTS SOUS-MARINS**
5 640 LICENCIÉS

Source : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Photos : CD13



LES PRATIQUES DES SPORTS DE PLEINE NATURE DANS LES FÉDÉRATIONS FRANÇAISES DÉLÉGATAIRES

Le recensement annuel des licences* auprès des fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports permet de mesurer le niveau et l'évolution dans le temps de la pratique sportive encadrée. Ces statistiques fournissent un éclairage pour les politiques publiques de développement du sport, tant au niveau national que territorial.

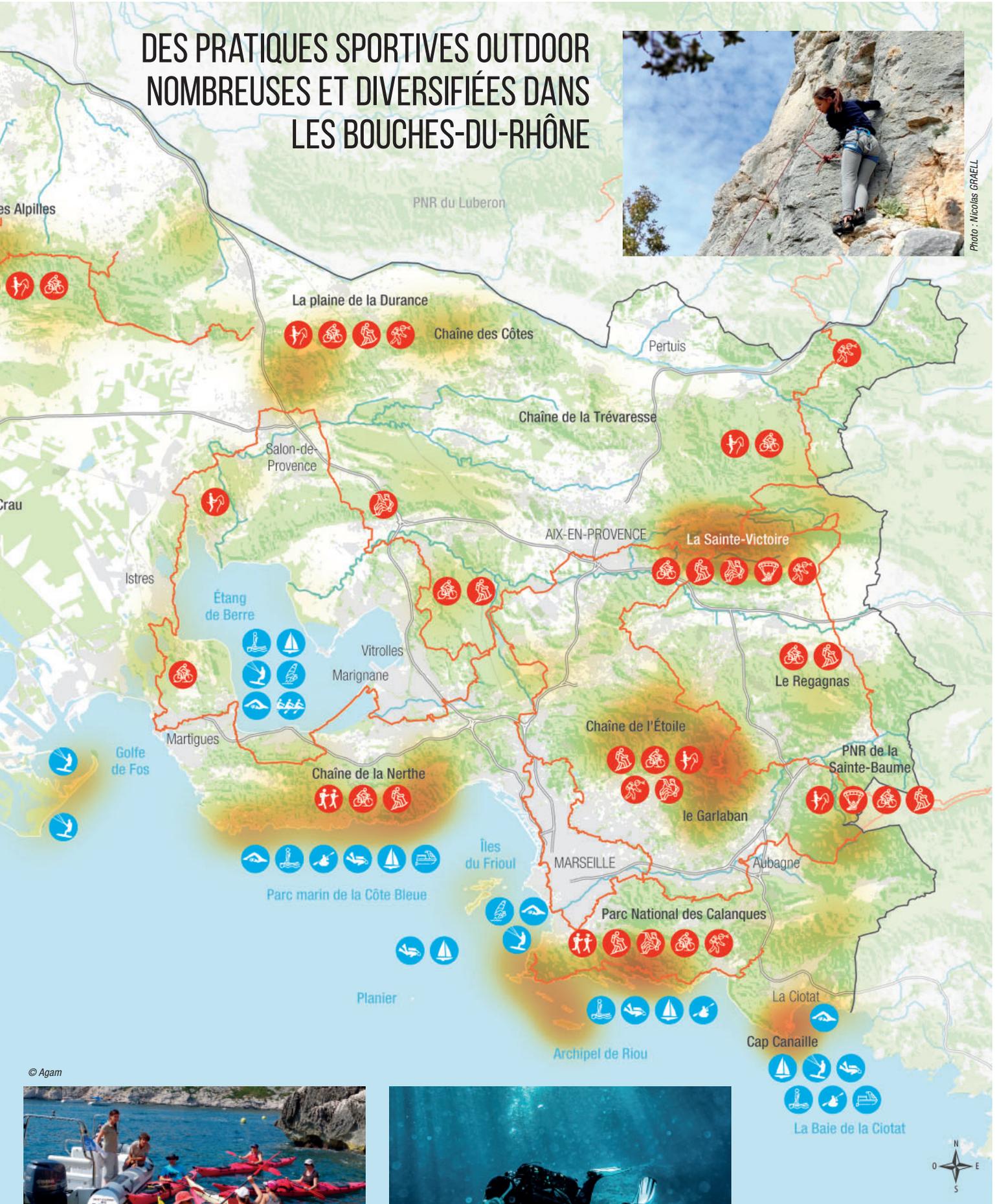
L'équitation et la voile sont les sports les plus pratiqués en club (15 800 et 14 200 licenciés) par les bucco-rhodaniens. Viennent ensuite la randonnée pédestre et les sports sous-marins (9 107 et 5 640 licenciés). Les sports de montagne (Fédération française de la montagne et d'escalade et Fédération française des clubs alpins et de montagne) comptabilisent respectivement 2 600 et 2 500 licenciés. Une fédération multisports (la Fédération nationale du sport en milieu rural) s'intercale dans ce classement avec 5 800 licenciés. Au total, le sport « de pleine nature » est pratiqué en club par 72 000 personnes sur le territoire des Bouches-du-Rhône, ce qui représente 16% des licenciés sportifs.

Les activités de pleine nature tendent vers la parité avec 49% de femmes alors que toutes fédérations confondues, les sportives ne représentent que 36% des licenciés. Autre indicateur qui va dans le sens d'une plus grande féminisation : les sports de pleine nature représentent 20% des licences féminines contre 12% des licences masculines.

Comparés aux autres sports, les sportifs de pleine nature sont plus âgés. La part des 60 à 74 ans et des plus de 75 ans y est deux fois mieux représentée. 24% des pratiquants de sports de pleine nature ont plus de 60 ans alors que cette tranche d'âge ne représente que 12% de la totalité des licenciés. Le recensement annuel des licences montre également une disparité géographique dans les Bouches-du-Rhône avec une proportion plus importante de licenciés dans les Pays d'Aix et de Salon, les Alpilles et les communes littorales à l'exception de Marseille.

*Il s'agit d'un recensement au lieu d'habitation de la personne et non au lieu de pratique.

DES PRATIQUES SPORTIVES OUTDOOR NOMBREUSES ET DIVERSIFIÉES DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE



© Agam





PAROLES D'ACTEUR

« QUASI TOUS LES SPORTS DE NATURE SONT À PORTÉE DE LA VILLE »



Didier RÉAULT

Président du Conseil d'administration
du Parc national des Calanques

*Didier Réault est également Vice-Président
aux Solutions fondées sur la nature,
Département des Bouches-du-Rhône,
Vice-Président « Mer, Littoral, Cycle de l'Eau, GEMAPI »,
Métropole Aix-Marseille-Provence.*

Monument de nature exceptionnel, les Calanques constituent un site d'accueil sans pareil pour les sportifs de nature : destination séculaire de randonnée à pied, plus de 5 000 voies d'escalade, spot international de plongée mais aussi espace pour la voile, la nage, les sports de pagaie, le vélo, la spéléo, le vol libre et bien d'autres ! Quasi tous les sports de nature sont ici à portée de la ville (hors sports de neige !), à tous les degrés de technicité et dans un cadre unique. A l'issue d'une démarche territoriale de concertation de plus d'un an et demi, le Conseil d'administration vient d'adopter son « schéma de cohérence des sports et loisirs de nature du Parc national des Calanques ».

Cette feuille de route opérationnelle vise à créer les conditions permettant d'allier préservation d'un site naturel exceptionnel et fragile, accueil de pratiques sportives durables et garantie de qualité pour tous les publics, sportifs et non sportifs.

Elle distingue quatre grands axes :

- ▶ affirmer durablement les trois activités historiques majeures : la randonnée pédestre, l'escalade, la plongée ;
- ▶ reconnaître et faire cohabiter de manière cohérente les autres activités à enjeux en présence sur le territoire ;
- ▶ renforcer le respect du caractère du parc national et de sa réglementation ;
- ▶ accompagner une évolution durable des pratiques par la coordination, la communication et la formation des sportifs aux enjeux d'une aire naturelle protégée.

Pour chaque activité, sont identifiées des orientations, objectifs, et mesures concrètes à mettre en œuvre collectivement par le Parc national et ses partenaires. En agissant sur trois leviers : mesures de gestion et d'aménagement, mesures règlementaires et mesures d'information et d'éducation.

Ce programme s'articule avec les autres dynamiques territoriales structurantes que sont le schéma d'accès au parc national (ville-nature) ou encore le schéma d'organisation des mouillages en mer.

Les actions concrètes sont d'ores et déjà engagées, en co-construction. Ainsi, une carte des chemins autorisés vient d'être actée pour le VTT réservant à cette pratique une traversée des Calanques et quelques boucles périurbaines ; une commission escalade valide les travaux d'entretien et travaille à l'enjeu de la responsabilité des voies équipées ; un groupe de travail traite des bonnes pratiques des sports de pagaie et de l'enjeu des mises à l'eau en lien avec les collectivités ; les activités nouvelles seront, quant à elles, dorénavant soumises à un dispositif d'autorisation préalable.

Cet encadrement nécessaire, associé à des aménagements spécifiques, animé par une gouvernance associant le monde du sport, doit permettre au Parc national des Calanques, accueillant plus de trois millions de visites par an, de ne pas dériver vers un parc d'attraction, mais de rester un espace de nature exceptionnel ouvert à tous.

AMÉNAGER LES PORTES D'ENTRÉE POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC L'EXEMPLE DU PARC NATIONAL DES CALANQUES

Les interfaces ville/nature sont des espaces de projet pour concilier pratiques sportives de pleine nature et préservation des milieux naturels. Le site «Pierroti» illustre le cas d'une porte d'entrée du Parc national des Calanques. Ce territoire s'intègre dans la zone de transition ville/nature des quartiers Sud de Marseille qui s'étend depuis le centre équestre de Campagne Pastré, à l'ouest, jusqu'au Chemin du Roy d'Espagne à l'est.

Ce site est connecté à des espaces de pratique de nombreuses activités : sentiers de randonnée, accès VTT, espaces de rencontre et de jeux pour les habitants du quartier, espaces d'éducation à l'environnement pour les scolaires, bal-

ades organisées, connexion avec le site d'escalade de la Montagne de l'Aigle.

Le site Pierroti se compose de deux grands espaces : le secteur en entrée et la prairie, plus reculée à proximité du réservoir. L'intention est d'en faire une porte d'entrée secondaire vers le Parc national des Calanques en favorisant la captation des usages par une lecture facilitée des aménagements proposés :

▶ traiter de manière harmonisée les emprises dédiées à la voiture y compris le boulevard Pierroti : espace dédié aux circulations douces, matériaux favorisant une réduction des vitesses, amélioration de la desserte en transport en commun, stationnement dédié aux attelages...

▶ organiser les espaces de manière à différencier les pratiques selon les espaces : espace vert dédié aux familles et à l'éducation à l'environnement des scolaires, un espace spécialisé dans la pratique du VTT, une liaison PMR avec le Roy d'Espagne et le parc de la Jarre, signalétique ;
▶ laisser à son évolution naturelle la prairie située à proximité du réservoir, située en cœur du Parc national ;
▶ définir une transition douce entre les espaces urbains et les espaces naturels : aménagements paysagers et balisage.

CDESI ET PDESI, LES OUTILS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

La pratique sportive dans la nature est un fait social majeur. La Commission départementale des espaces, sites et itinéraires – CDESI – réunit les acteurs des sphères sportive, environnementale, touristique ou encore institutionnelle pour concourir à l'élaboration du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires – PDESI – précisé à l'article L.311-3 du Code du Sport. Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a installé sa CDESI en janvier 2019.

Le PDESI garantit l'accessibilité aux lieux, supports des pratiques sportives de nature, sans pour autant compromettre la préservation de l'environnement, l'exercice des autres usages (autres sports, chasse, pêche...) ou le droit de propriété. Au-delà de l'identification des lieux de pratiques et de leur pérennisation, il s'agit de permettre un développement maîtrisé des sports de nature qui tient compte des particularités liées au milieu, comme dans le cas du littoral.

Dans de nombreux cas, le rôle de la CDESI ne se limite pas à l'élaboration et à la mise en œuvre du PDESI. Les Dépar-

tements s'appuient sur cette instance pour définir ou orienter une politique de développement maîtrisé des sports de nature plus globale (aménagement, promotion touristique, événements, financements...) en lien avec les fédérations sportives, les communes et les intercommunalités.

Le patrimoine naturel du département est support d'habitats naturels qui abritent une biodiversité rare et des paysages diversifiés. Plusieurs protections réglementaires ou foncières, comme les espaces naturels sensibles gérés par le Conseil départemental, visent à préserver ces milieux. Le besoin de nature exprimé par la population se manifeste par les nombreuses pratiques sportives de pleine nature : randonnée, VTT, trail, escalade... Autant d'activités qui nécessitent d'être encadrées afin de concilier espaces de détente et milieu naturel.

Le département dispose aussi de 280 km de façade littorale. Avec les Calanques, la Côte Bleue, la Camargue et l'étang de Berre, le patrimoine naturel est d'une grande richesse. L'expansion des



CDESI – Sous la présidence de Bruno Genzana, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a installé le 29 janvier 2019, sa commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.

sports de nature en mer et sur ce littoral suscitent des interrogations chez les pratiquants sportifs, les gestionnaires d'espaces naturels et les autorités. Si l'accueil des épreuves de voile pour les Jeux olympiques de 2024 constitue un fort potentiel de croissance des activités économiques, le risque de massification des activités nautiques peut générer des incidences sur les milieux naturels.

COMMENT PÉRENNISER LE SPORT DANS LES ESPACES NATURELS ?

Gérer la pression des usages est devenu indispensable si l'objectif recherché est de pérenniser le ressourcement et le sport dans les espaces naturels.

La canalisation de la fréquentation par l'aménagement des sites naturels est mise en œuvre au sein des entités bénéficiant d'une structure de gestion. La problématique est forte sur les sites naturels actuellement non gérés ou qui font l'objet d'une gestion récente comme la Côte Bleue ou le massif de l'Étoile et du Garlaban. La fréquentation de ces sites appelle une hiérarchisation des itinéraires à conserver au regard des priorités écologiques, accompagnée d'une renaturation des sentes alternatifs redondants. La signalétique mérite d'être développée. Outil de gestion important pour les espaces naturels de Provence, elle permet de limiter la divagation involontaire des usagers. La roche nue et la végétation en « peau de léopard » ne facilitent pas le suivi d'un itinéraire sans repérage régulier.

L'enquête sur la perception des espaces naturels dans la Métropole Aix-Marseille-Provence montre que 80% des enquêtés accèdent aux espaces naturels en véhicule personnel. Face à ce constat, la priorité est de connecter les principales portes d'entrée des massifs aux réseaux de transport en commun et aux itinéraires dédiés aux modes actifs. L'entrée des sites a vocation à accueillir l'information des usagers : réglementation en vigueur, itinéraires, sensibilités

écologiques. Le stationnement doit être minimisé.

Le domaine sous-marin est également victime de son succès. La pression sur les sites remarquables est très forte. Pour préserver les biocénoses marines des ancrages répétés, le Parc national des Calanques et la Ville de Marseille ont installé des mouillages écologiques préférentiellement dédiés aux bateaux de plongée. Leur déploiement pourrait se généraliser sur tous les sites sensibles, par exemple au droit des herbiers de posidonie. Parallèlement, la valorisation de sites dégradés avec la mise en place de récifs artificiels peut constituer des sites de plongée alternatifs pour la formation des plongeurs.

Face aux pressions d'usages, la protection des écosystèmes se développe. Permissive au regard des pratiques « compatibles », elle peut cependant être stricte à l'image du site des Renaïres – commune de Martigues – fermé au public par un arrêté préfectoral de protection de biotope. Hors cas exceptionnel justifié par une sensibilité écologique extrême, les outils de gestion restent à privilégier. Le futur PDESI, la mise à jour des documents d'objectif Natura 2000, l'installation récente de nouveaux gestionnaires sur la Côte Bleue et l'Étoile permettront de concilier le maintien de pratiques sportives et la préservation de l'environnement.

L'enjeu est de pouvoir satisfaire la population en demande d'espaces de ressourcement tout en conservant la qualité de nos espaces naturels, vecteur d'attractivité autant endogène qu'exogène pour le territoire.

POUR EN SAVOIR PLUS

ÉTUDES AGAM

- ▶ Regards de l'Agam n°95 – Les pratiques sportives urbaines, comment le sport réinvente les usages de la ville - Juin 2020
- ▶ Regards de l'Agam n°81 – Métropole des sports, état de la pratique sportive dans la Métropole Aix-Marseille-Provence – Mars 2019
- ▶ Diagnostic de l'accueil du public dans les espaces naturels : Étude de la Côte Bleue – Décembre 2020

AUTRES PUBLICATIONS

- ▶ Une déclinaison territoriale de l'Agence Nationale du Sport en région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Marseille, Destimed, 30 avril 2021
- ▶ La gouvernance d'un territoire naturel face aux enjeux du tourisme sportif et des pratiques de bien-être. Le cas du Parc national du Mercantour – Montréal, Téoros, 1^{er} avril 2021
- ▶ Calanques: le parc tempère les sportifs trop « engagés » – Marseille, La Provence, 11 février 2021
- ▶ La pratique sportive des Français a augmenté en dix ans – Paris, Localtis, 11 janvier 2021
- ▶ Lancement du guide « Sports dans la nature », profiter des activités de nature en préservant les espaces naturels – Paris, ministère chargé des Sports, 27 juillet 2020
- ▶ Pratiquer les sports de nature dans les espaces naturels protégés : 10 principes à respecter – Paris, ministère chargé des Sports, 26 novembre 2019

SITES WEB

- ▶ Ministère des Sports : www.sports.gouv.fr
- ▶ Parc national des Calanques : www.calanques-parcnational.fr
- ▶ Département des Bouches-du-Rhône : www.departement13.fr

agam
AGENCE D'URBANISME DE
L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

Louvre & Paix - La Canebière
CS 41858 - 13221 Marseille cedex 01
☎ 04 88 91 92 90 📠 04 88 91 92 65 ✉ agam@agam.org

Toutes nos ressources @ portée de clic sur www.agam.org
Pour recevoir nos publications dès leur sortie, inscrivez-vous à notre newsletter

Directeur de la publication : Christian Brunner
Rédaction : Gweltaz Morin, Hervé Thédy, Maxime Vitalis - Conception / Réalisation : Pôle graphique Agam
Photographie Laure-Agnès Caradec : Benjamin Bechet
Marseille, Septembre 2021 - Numéro ISSN : 2266-6257 © Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise